
COMPTE RENDU DE LA C.A.P. DU CORPS DES CONTROLEURS DU TRAVAIL DES 20 ET 21 NOVEMBRE 2014

Monsieur le DRH,

Nous sommes réunis pour la douzième et dernière CAP de cette mandature (sans compter les 6 conseils de discipline). Nous sommes donc à l'heure du bilan de ces trois dernières années.

Un contexte général : le changement dans la continuité et l'accélération des réformes:

A la RGPP a succédé la MAP avec 450 suppressions de postes en 3 ans soit quasiment – 5 % des effectifs.

Au gel du point d'indice, a succédé le gel du point d'indice.

Aux externalisations et mutualisations des missions ont succédé les externalisations et mutualisations des missions.

Bref, la dégradation de nos conditions de travail et de notre statut s'est accrue.

Pire, à la légitime revendication de revalorisation de la grille indiciaire du corps des contrôleurs du travail le Ministre a répondu par la mise en extinction du corps des contrôleurs du travail et sa soit-disante contrepartie : le passage en IT via l'EPIT.

Dans cette instance, la CGT a toujours dénoncé (et continuera à dénoncer) le miroir aux alouettes de l'EPIT où au final, plus des deux tiers des contrôleurs du travail seront laissés sur le carreau ou plutôt constitueront le « reliquat du stock résiduel ». Pour les CT qui veulent devenir IT, reste à franchir le parcours du combattant de l'EPIT avec des disparités régionales (voire départementales) flagrantes.

Une réflexion sur une éventuelle modification des modalités de cet examen devait être menée. **Qu'en est-il à ce jour ?**

Nous ne reviendrons pas sur les conditions de formation des ITS sur lesquelles nos camarades à la CAP du corps de l'inspection du travail se sont déjà exprimés.

Le changement est devenu un slogan du ministère fort. En appliquant la méthode Coué, on devrait se convaincre qu'il s'agira au final d'un ministère réellement fort. Or avec moins de moyens humains et matériels, nous ne pouvons que constater qu'il s'agit d'un ministère mort.

Pour le champ emploi, la revue générale des missions, les grandes régions, les maisons de l'Etat et la réforme Sapin sonnent le glas pour les DIRECTE et les UT. Le gouvernement réaffirme que l'emploi est une mission qui relève de l'Etat, alors qu'il organise la pénurie des moyens et des effectifs pour mettre en œuvre ces politiques, que ces missions sont transférées progressivement depuis des années à d'autres collectivités (Conseil régional et départemental) voire à différents opérateurs (PLIE Pôle Emploi, MDPH). Cette situation est source d'une grande détresse chez les collègues de l'emploi, qui n'ont souvent aucune visibilité sur l'avenir de leurs postes, qui apprennent souvent brutalement le transfert de leurs missions, ou subissent le non remplacement des postes vacants. Une note du premier ministre en date du 18 septembre 2014 parlait d'un point d'étape sur les réformes envisagées à l'horizon mi novembre, pourtant nous ne voyons toujours rien venir ! Pour la CGT c'est à l'Etat qu'il revient d'être le garant des droits des citoyens, y compris le droit à l'emploi.

Au sujet des grandes régions, selon la même circulaire du Premier ministre, la gestion des carrières et des agents devrait se faire par la Région ! Si cette mesure se confirme, nous dénonçons cette remise en cause profonde du statut général des fonctionnaires. Quid des CAP nationales ? Y aura-t-il des CAP régionales à l'avenir ? S'agit-il d'un retour aux baronnies du Moyen Age ? L'Etat un et indivisible, c'est à dire le cadre garantissant l'égalité des droits et de traitement de tous les fonctionnaires sur le territoire national serait-il encore une fois mis à mal ?

Par ailleurs la fusion entre les régions nous interpelle quand aux risques de nouvelles mutualisations suppression de postes : quid pour les missions similaires entre deux UR qui seraient amenées à fusionner ? Y aura-t-il des mutations géographiques

ou fonctionnelles forcées ? C'est un nouvel éloignement du service public de ses usagers !

Les maisons de l'Etat censées résoudre ces problèmes de proximité des usagers du service public n'y changeront rien. En effet la note du premier Ministre du 15 octobre 2014 est clair quand au but recherché : il s'agit une nouvelle fois de faire des économies via une « optimisation des moyens » tant immobiliers, que par mutualisation des services accueil courrier supports notamment informatiques.

Quand aux revues des missions, la feuille de route du Ministre prévoit l'identification « des *missions à abandonner à rénover en profondeur et à renforcer* ». Quid de nos missions dans ce cadre?

Bien entendu le budget 2015 prévoyant 50 milliards d'économies en 3 ans dont 21 milliards en 2015 montre quel est l'avenir que projette le gouvernement pour la fonction publique.

Il faut que l'hémorragie organisée dans nos services et le transfert de nos missions cessent immédiatement ! Stop à ce PSE organisé par l'Etat depuis des années !

Sur le champ travail, il a été l'occasion pour notre ministre et la DGT de prendre acte de la mise en extinction du corps des contrôleurs du travail pour ressortir un vieux dossier des tiroirs : la mise en place d'une inspection du travail mieux organisée, traduisez mieux asservie. Aux sections traditionnelles (1 IT chef de service, 2 CT et 2 agents de secrétariat) a succédé une unité de contrôle composée de 8 à 12 mono-sections (reprise des mêmes termes pour ne pas effrayer les agents du changement) avec à leur tête un RUC (chef de service disposant d'un rôle de manager renforcé), de plusieurs agents de contrôle (1 en théorie par section) et d'agents de secrétariat (0,4 par agent de contrôle en théorie). Ces derniers sont, sur le papier, dédiés aux agents de contrôle et à un territoire infra UC mais dans les faits ils seront affectés à des tâches dites mutualisées sans lien avec le territoire (comme par exemple la boîte mail UC, ligne téléphonique UC, courrier UC), les éléments de langage proscrivant l'utilisation du mot « pool ».

Partout où cette réforme est mise en œuvre, les agents évoquent leur mal être et leur démotivation, pour ne pas dire une souffrance face à la désorganisation organisée par l'administration : la désorganisation liée aux transferts de dossiers, le redécoupage de sections, le mercato auxquels s'ajoutent parfois un déménagement. Cette surcharge de travail est accrue par le sous-effectif et les intérim divers (notamment EPIT), la division entre agents (pression sur les CT pour contrôler les entreprises de plus de 50 salariés pour ne pas surcharger l'IT qui assure l'intérim pour les décisions), réunion d'UC régulière et chronophage, absence de communication quant à l'ensemble des modifications des organisations aboutit à des situations indignes du service public. Car où sont les usagers dans tout cela ? Ils sont perdus dans les méandres !

La liste des dysfonctionnements est encore longue.

L'un des axes majeurs de cette réforme c'est la volonté encore plus marquée de mise au pas de l'inspection du travail. Après la décision d'établir un nouveau guide de déontologie suite aux avis CNIT, la DGT produit un guide méthodologique de contrôle avec notamment en page 4 dudit guide :

« l'acte individuel de contrôle devra s'inscrire dans une démarche collective de service.

Cette démarche devra intégrer en amont des partenaires sociaux du secteur concerné et prévoir un temps d'information et de sensibilisation avant les contrôles ».

Tout est dit, l'action de contrôle ne dépendra plus de la demande sociale mais bien des desideratas du patronat. Il faudrait que les agents de contrôle sensibilisent et préviennent le MEDEF des contrôles et de leurs contenus ? C'est une remise en cause du droit d'entrée de l'inspection du travail, et de ses contrôles !

Au final, dans le cadre du volet travail du ministère fort, tout le monde est perdant : les agents et les usagers (salariés, privés d'emplois et leurs représentants syndicaux). Le seul grand gagnant de cette réforme est une nouvelle fois le patronat qui se frotte les mains de voir un service de contrôle qui ne fonctionne plus après avoir obtenu des milliards d'aides via le pacte de responsabilité et d'exonérations de cotisations sociales, une « simplification » du code du travail (traduisez par moins de droits pour les salariés et plus de pouvoir pour les employeurs), des séances de négociation sur la suppression des seuils sociaux, la dépenalisation du délit d'entraves aux IRP, etc...

Bref, face à une volonté de transformer l'inspection du travail en une armée de catégorie A, dépeçée de la convention 81 de l'OIT, aux ordres d'une politique Travail répondant aux vœux du MEDEF !

La CGT répondait lors de son second congrès confédéral, lorsque l'inspection du travail venait d'être créée, qu'il faut que les

agents de contrôles soit issus de la classe ouvrière et choisis parmi les ouvriers, et réclamait le droit d'entrée pour ces agents de contrôles y compris de nuit et de manière inopinée dans tous les lieux de travail.

Cette revendication est toujours la notre, et nous exigeons une inspection du travail composée de secrétaires, de contrôleurs du travail, et d'inspecteurs du travail, à l'image de la société elle-même, et de garantir l'ascenseur social.

Dans ce contexte, il convient de dresser un bilan du rôle des CAP.

Le droit à mutation géographique et fonctionnelle des contrôleurs du travail : ou le passage d'un droit garanti par le statut général des fonctionnaires à un droit quasi-virtuel, sauf pour aller en Ile de France ou en Champagne Ardennes.

Là aussi, le bilan est catastrophique ! Nous l'avons toujours dénoncé mais entre le début et la fin de cette mandature, le nombre de postes ouverts à la vacance a fondu comme neige au soleil (baisse de 50 % du nombre de postes ouverts lors de certaines CAP).

A cela, s'est ajouté la règle de l'infra-régional, règle non écrite mais que vous qualifiez de « mesure pour une bonne administration » qui permet sur la base du sacro-saint effectif de référence (chiffres dont nous sommes toujours en attentes de réception, malgré vos engagements) d'ouvrir des postes aux collègues issus uniquement de la région. Pour rappel, ce chiffre est fixé par catégorie, donc on mélange ainsi les contrôleurs du travail et les secrétaires administratifs dans la comptabilisation des effectifs de référence de catégorie B. Pour illustrer l'inadaptation de ce chiffre, dans certaines régions, des postes de CT en section sont vacants (postes qui ne peuvent être pourvus par des SA), mais les postes sont ouverts uniquement en infrarégional car l'effectif de référence est dépassé (en théorie). Ainsi, les mutations dans les régions Aquitaine, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, PACA sont devenues quasi impossible sans un combat permanent de notre part pour que vous ouvriez en CAP ces postes aux candidatures nationales et non seulement infrarégionales.

A cette règle, vous en rajoutez une autre, toujours non-écrite et pour une bonne administration : les deux ans d'ancienneté dans le poste. Il est à noter que cette règle de deux ans est extensible puisque le directeur de l'INTEFP se permet d'émettre des avis défavorables en justifiant que 2,5 ans sur le poste (soit plus que la règle !) est « une période bien trop courte ». Bref, vous ne voulez pas réduire cette période en deçà des 2 ans mais laissez libre court à vos Directeurs pour l'étendre ?

A ce droit à mutation déjà mis à mal, s'est ajouté la concurrence des postes emplois avec les SA, la concurrence des postes en section avec les IT dans le cadre du ministère fort. Et là, c'est une foire d'empoigne. Les régions ne veulent plus de CT car tout CT en section surcharge ses collègues IT dans le cadre des décisions administratives voire dans le cadre des intérim des entreprises de plus de 50 salariés (situation quasi insoutenable pour l'administration si l'on en croit le nombre de pressions, d'intimidations pour que les CT effectuent le contrôle des entreprises de plus de 50 salariés).

Alors que les postes SA potentiellement CT étaient ouverts aux CT, les postes en section sont tantôt ouverts aux IT (alors que parfois précédemment occupés par un CT), tantôt ouvert aux CT, tantôt ouvert aux deux, sans aucune explication ni règle. Une nouvelle fois, cela se passe dans l'opacité la plus totale, laissant le champ libre aux Directes. Pour illustration une note adressée par le DR de Haute Normandie du 17 octobre à tous les agents sur les postes vacants ou susceptibles de l'être, un poste était ouvert aux IT ou aux CT qui accepteraient de contrôler les entreprises de plus de 50 salariés...

La CGT revendique une nouvelle fois l'arrêt de toutes ces dérives introduisant de plus en plus d'emplois fléchés et postes à profil au détriment du droit statutaire universel à mutation géographique et fonctionnelle pour tous les contrôleurs du travail.

Par ailleurs, la CGT vous demande une énième fois de respecter les procédures en matière de mutation : ouverture de poste en interne, si pas de candidat ouverture en national en amont de la CAP. Une fois celui -ci ouvert, plus de possibilité de transformer le poste.

La dernière CAP a été un feu d'artifice en la matière : transformation d'un poste de Chambéry à Albertville (un classique pour attirer des agents sur un site détaché), la transformation de deux postes en section à Paris en deux postes de travail illégal à Aubervilliers (93) et le summum, la transformation d'un poste en section (ouvert à une CAP spéciale section) en un poste à l'emploi à Saint-Etienne...

A cette CAP, il est intéressant de voir que 3 collègues du 89 postule sur un poste dans le ... 89. Effectivement leur candidature locale ont été refusées par mail, sans motivation (contrairement aux règles classiques de droit administratif français). Comme à chaque CAP, le DUC de Bourgogne se fait remarquer par ses comportements abusifs.

Nous avons eu un avis de vacances de poste, suivi de 3 avis rectificatifs en 5 jours ! En plus de perdre les collègues, de créer de faux espoirs, on aboutit au final à un flou complet quand à la réalité des postes ouverts, et à un sentiment de mépris profond vis-à-vis des agents.

Face à de tels exemples, comment rester sans commentaire sur les Direcctes qui pensent pouvoir régner en maître dans leur baronnie, sans aucune obligation à respecter ni contre-pouvoir. **A quand un guide de déontologie à l'attention des Direcctes notamment sur le droit à mutation ?**

Plus concrètement, nous demandons à ce que les collègues floués à la précédente CAP sur ces postes soient rétablis dans leur droit et mutés sur les postes indiqués dans les avis de vacances de postes. L'administration doit assumer ses erreurs et non les faire supporter par ses agents. Il en est de même pour les collègues de l'Yonne qui ne peuvent pas postuler sur un poste en section.

Enfin, alors que deux postes en section agricole sont disponibles dans la Marne, comment les collègues peuvent ils postuler sereinement sur cette section ? Dans cette situation difficile et dangereuse, suite aux menaces intolérables de la FDSEA à l'encontre des agents de contrôle, le RUT n'a émis aucune condamnation, malgré les alertes lancées par la CGT ! Nous demandons la garantie pour ces collègues de pouvoir exercer leurs missions en toute sécurité.

Nous notons également que vous n'avez apporté aucune réponse quant aux alertes CGT reprises en intersyndicale sur les situations anormales de la dernière CAP. Bel exemple de dialogue social dans un ministère où les représentants des salariés sont ignorés et méprisés.

Enfin, pour confirmer le tout, à cette CAP, 96 postes seulement en national dont 27 susceptibles d'être vacants. Sur ces 96 postes 32 sont en Ile de France soit un tiers !
18 postes sont en infra-régional !

Droit à promotion : un droit statutaire soumis uniquement au fait du prince

Au cours de cette mandature, le droit à promotion des agents s'est considérablement réduit.

La raison principale est la diminution du ratio promouvables / promus et l'entrée dans le NES (passage de 15 % de CT CN à classe sup et 12,5 % de classe sup à classe exceptionnelle, à aujourd'hui seulement 10 % de classe normale à hors classe). Bref, entre la diminution du ratio et la diminution du nombre de CT liés à la mise en extinction du corps et donc l'absence d'entrée dans le corps, le nombre d'agents promus est de plus en plus faible.

D'autres raisons expliquent également cette restriction de droit.

Tout d'abord, vous introduisez à chaque CAP une condition restreignant encore plus le droit des élus à essayer de réparer des injustices. Ainsi, vous avez d'abord limité à 7 par OS les dossiers à sortir puis à 5. Ensuite vous demandez aux élus de vous adresser une liste réduite bien en amont de la CAP afin de pouvoir préparer les dossiers alors que vous savez pertinemment que n'avons pas de droits supplémentaires pour l'exercice de notre mandat, si ce n'est le temps de préparation collective la veille. A noter que pour vous, peu vous importe les délais légaux. En effet, vous nous transmettez votre liste moins de 6 jours avant la CAP. Nous ne reviendrons pas sur la liste de promotion de 2014 pour laquelle vous nous avez présenté une liste sans ajout possible sauf à ce que les élus retirent d'eux même des noms de collègues dont vous avez proposé la promotion. Fort heureusement, suite à notre pugnacité, aucun collègue n'a été retiré de la liste de l'administration et 5 collègues ont pu l'intégrer.

Nous constatons encore une fois le mépris de la DRH et des baronnies locales pour le seul critère réellement objectif, l'ancienneté des agents, dans les listes proposées par les DIRECCTE. Dans la DIRECCTE Centre, alors que quatre agents ont une ancienneté dans le corps remontant aux années 70 et aux années 80 sans avoir pu bénéficier de promotion, pas un seul de ces quatre n'est proposé par l'administration, alors que des collègues avec moins de dix ans d'ancienneté sont proposés! Bien entendu nous ne remettons aucunement en cause les compétences des agents proposés par l'administration, mais déplorons l'attitude de cette dernière vis-à-vis des agents les plus anciens dans le corps.

Comment comprendre également que pour l'unité territoriale du 91, il n'ait pas été jugé utile de proposer un seul collègue pour une promotion, sur les 30 collègues proposés par la DIRECCTE Ile de France !

Enfin, summum du mépris de l'administration envers le corps des contrôleurs du travail, avec le passage au NES, 25 % des promotions au grade de hors classe peut se faire par examen professionnel. Or, alors que nous allons examiner les promotions au titre de l'année 2015, nous ne connaissons toujours pas les modalités de cet examen professionnel pour 2014 et donc encore moins pour 2015. **Quelles sont les épreuves, à quelles dates, de quelle formation préalable les collègues pourront bénéficier ? Nous exigeons des réponses à ces questions conformément à votre engagement à nous en fournir au plus tard pour juin 2014...**

Recours sur les entretiens d'évaluations : comment maintenir un système faillible

Au cours de cette CAP, nous examinerons deux nouveaux recours sur les entretiens individuels.

Comme tous les recours que nous avons examinés, ces recours démontrent comme la CGT l'a dénoncé depuis le début, que les chefs de services zélés, sous couvert des RUT, peuvent utiliser ces entretiens pour nuire à leurs subordonnés. Les entretiens peuvent servir d'outil pour mettre la pression aux agents à coup de notes et d'objectifs, dans un contexte où la « limite de l'insoutenable » inventée par la DGT est déjà depuis longtemps dépassée pour de nombreux agents !

Nous dénonçons une nouvelle fois cette méthode de management pathogène, qui met en concurrence les agents, permet de fixer des objectifs déraisonnables, de leur faire assumer la charge de travail énorme due au manque d'effectif, et de dévaloriser des agents qui font leur travail !

On est aussi en droit de se demander s'il ne s'agit pas dans certains cas d'utiliser ces entretiens pour intimider les syndicalistes, vu le nombre élevé de syndicalistes faisant les frais d'entretiens abusifs, comme nous avons pu le voir dans cette mandature !

Prolongation de stage ou le dernier contrôleur du travail de notre ministère

Vous nous présentez pour cette dernière CAP une demande de prolongation de stage d'une durée d'un an pour un collègue issu de la dernière promotion du corps des contrôleurs du travail. Nous reviendrons sur ce point en séance mais d'ores et déjà nous dénonçons une telle demande qui nous le démontrerons est totalement infondée.

Commission de réforme : le parcours du combattant des collègues déjà victimes de maladies / accidents

A chaque CAP, nous sommes intervenus sur le fait que les commissions de réforme en cas d'accident de service ne sont plus saisies automatiquement et que l'administration peut, elle même reconnaître les accidents de service. Nous n'avons eu de cesse de réclamer, CAP après CAP les chiffres et motifs relatifs aux saisines des commissions de réforme et ce, pour démontrer que le ministère du travail est celui des ministères sociaux qui refuse le plus de reconnaître les accidents de services. **Vous vous êtes engagés à nous produire ces chiffres. Nous espérons que nous les aurons enfin pour cette dernière CAP.**

Par ailleurs, nous avons toujours dénoncé les modalités d'information des représentants du personnel siégeant dans ces commissions et le manque de respect des droits des agents. Vous vous êtes engagé à travailler sur ce point. Or malheureusement, les faits sont là. Ces commissions sont toujours convoquées sans que les représentants du personnel soient informés suffisamment à l'avance et surtout sans que les agents soient informés de leurs droits...

Dans ce contexte de désorganisation complète de tous les services, la CGT suite à la transformation de 350 CT en IT, demande la création d'autant de nouvelles sections territoriales et généralistes, composées d'1 IT, de 2 CT et de 2 agents de secrétariat

Elle revendique la réouverture du corps des contrôleurs du travail pour permettre un plan massif de promotion d'agents de catégorie C en contrôleurs du travail

Elle revendique le passage massif de tous les CT qui le souhaitent en IT.

Elle revendique le retrait de la réforme territoriale, le plus gros PSE organisé par l'Etat !

Elle revendique une carrière linéaire pour tous les agents en matière de promotion, et le respect du statut général des fonctionnaires et de celui des corps particuliers

Elle apporte son soutien à tous les agents qui refusent de subir la surcharge de travail engendrée par la Réforme Sapin Rebsamen

Elle revendique l'intégration de toutes les primes (notamment parts variables) dans le traitement, ce qui permet aussi d'en finir avec les abus des entretiens d'évaluation

**AVANT LE 4 DECEMBRE
VOTEZ PAR CORRESPONDANCE CGT POUR LA CAP !**

Réponse de l'administration

Sur les avis de vacances successifs, les postes retirés, la DRH avance les difficultés engendrées par la mise en place de la réforme. A quoi s'ajoutent les difficultés liées au deux CAP très rapprochées, qui rendent délicat pour les services de faire remonter les besoins au plus près de la réalité. Elle prend néanmoins l'engagement, en cas de note complémentaire, de faire une note récapitulative consolidée.

La CGT rappelle qu'elle ne comprend pas pourquoi ce qui se faisait sans souci lors de précédentes CAP au cours desquelles étaient proposés plus de poste n'est soudainement plus possible. Les agents sont déjà victimes d'une réforme qu'ils n'ont pas souhaité, ils n'ont pas à souffrir des lacunes de l'administration.

Concernant l'EPIT, la DRH rappelle que le travail de réflexion concernant les nouvelles modalités du concours sont toujours en cours...Une nouvelle fois nous n'en sauront pas plus, si ce n'est qu'une réflexion est également en cours pour « uniformiser la préparation des candidats. »

Sur la règle non écrite des deux ans la DRH rappelle sa position qui est qu'un turn over rapide n'est souhaitable ni pour les agents ni pour les services, et que l'administration est déjà passée outre lorsque les organisations syndicales ont porté la situation difficile de certains agents.

La CGT rappelle qu'elle attend une condamnation de l'administration centrale de cette règle extensible à plus de deux ans, au gré des directeurs !

Concernant les entretiens d'évaluation, la DRH rappelle que l'évaluation professionnelle est un moment privilégié entre un manager et son équipe. (Manager : le mot est lâché) Elle rappelle qu'il faut sans doute réfléchir à la formation des managers, pour les aider à appréhender ces enjeux.

Sur l'examen professionnel de passage au grade supérieur, la DRH rappelle ses difficultés pour organiser dans les temps cet examen pour 2014, et que le bénéfice en sera reporté en 2015.

Au sujet des problèmes de violences et de menaces rencontrés avec la FDSEA, une note DGT sur les mesures à prendre en cas de menaces ou d'obstacle aux contrôles est envoyée à l'attention des membres de CHS. Des réunions au niveau local vont être organisées avec les agents concernés de manière à analyser la situation, assurer la sécurité des agents et le cas échéant mettre en œuvre des modalités spécifiques de contrôle.

Par ailleurs l'administration s'est engagée à faire un rappel sur ce sujet à l'occasion d'une réunion de suivi sur l'accord de lutte contre le travail illégal dans l'agriculture à laquelle la FNSEA est conviée le 2 décembre 2014.

La CGT dénonce l'absence de promotion pour 26 collègues cette année privant ainsi certains collègues partant en retraite d'une promotion. A défaut de carrière linéaire que nous continuons à exiger, et dans ce contexte d'absence de promotion, la CGT rappelle son attachement à l'examen

professionnel, plus objectif qu'une liste d'aptitude. Toutefois, les organisations syndicales CGT FSU et FO ont voté favorablement pour le vœu suivant :

-nous souhaitons l'intégration de ces 26 promotions 2014 sur la liste d'aptitude, sur critère unique d'ancienneté, et ce de manière exceptionnelle.

Contre administration, abstention SUD UNSA CFDT

Après une interruption de séance, lecture est faite d'une motion unanime des élus à la CAP

Les représentants à la CAP dénoncent une fois de plus l'absence de réponses concrètes et immédiates alors que les mêmes problématiques sont relevées depuis le début de la mandature :

-Effectifs réels et théoriques

-L'examen professionnel

-Fonctionnement des commissions de réforme et bilans

Nous demandons également vu les décisions prises en CAP en matière de mutation, de postes et de procédures de déclaration de vacances de postes soient strictement respectées par tous les échelons et qu'une instruction écrite avec copie aux représentants personnel, soient diffusée auprès des DIRECCTE dès aujourd'hui.

Nous déplorons une dégradation continue du dialogue social au sein de cette CAP.

Les organisations syndicales CGT CFDT FO FSU SUD UNSA

Ordre du jour

Demande de prolongation de stage

Suite aux éléments apportés par la CGT faisant la démonstration que les éléments de la demande présentée par l'administration étaient infondés, la CGT a demandé un vote d'abord sur la titularisation et non sur la prolongation comme proposé par l'administration. Titularisation : 7 voix pour(outes les OS) 1 abstention (administration) 6 contre (administration).

MUTATION

DPT	RESIDENCE DEMANDEE	NOM PRENOM	DEPARTEMENT D'ORIGINE
REGION ALSACE – Pas de poste déclaré vacant			
REGION AQUITAINE 1 poste UR SA/CT			

1 poste UT DORDOGNE SV – 1 poste UT GIRONDE – 1 poste UT LANDES			
33	UR - COREFO	Réservé pour la CAP des SA – motif prioritaire	
24	UC	Pas vacant	
33	UC	LE GUELLEC Maud	UT58
40	UC	PEREIRA Laura 1 ^{er} janvier 2015	UT92
REGION AUVERGNE 1 poste UT ALLIER SA/CT – 1 poste UT CANTAL SA/CT			
03	UT - MUT ECO, GPEC et FNE	BESSIERE Florence	UT 38
15	UT - POLE 3E	PAS DE CANDIDAT	
REGION BOURGOGNE – priorité infrarégionale 1 poste UT YONNE SV			
89	UC	3 candidats locaux refusés sans motif en interne	
REGION BRETAGNE 1poste UR SA/CT			
35	ASSISTANT DE DIRECTION	PAS DE CANDIDAT CT	
REGION CENTRE Pas de poste déclaré vacant			
REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - vacance nationale 1 poste en UT 08 – 3 postes en UT10 dont 1 TRAVAIL ILLEGAL rattaché à l'UR			
REGION CHAMPAGNE-ARDENNE –priorité infra régionale 2 postes en UT 08 – 2 postes en UT10 dont 1 TRAVAIL ILLEGAL rattaché à l'UR			
08	UC	PAS DE CANDIDAT	
10	UC	PAS DE CANDIDAT	
10	UC	PAS DE CANDIDAT	
10	UR travail illégal	PAS DE CANDIDAT	
08	UC - priorité infra -	PAS DE CANDIDAT	
08	UC- priorité infra -	PAS DE CANDIDAT	
10	UC- priorité infra -	PAS DE CANDIDAT	
10	UR priorité infra - travail illégal	PAS DE CANDIDAT	
REGION CORSE Pas de poste déclaré vacant			
REGION FRANCHE-COMTE - priorité infra régionale 1 poste en UT DOUBS			
25	UT - RENSEIGNEMENTS	MOUCHARD Rémy	UT 70
REGION ILE DE FRANCE – vacance nationale 9 postes UR dont 3 SV et 2 CT/SA – 5 postes en UT77 dont 4 SV – 3 postes en UT78 dont 1 SV– 1 poste UT 91 - 3 postes en UT92 dont 2 SV - 1 poste en 93 - 10 postes en UT94 dont 5 SV– REGION ILE DE FRANCE - priorité infra régionale			

4 postes en UR - 1 poste en UT77 SV CT/SA			
75	UR – FORMATION PROFESSIONNELLE	Non pourvu	
75	UR - MOE	PAS DE CANDIDAT	
75	UR – AGREMENTS FORM PRO	PAS DE CANDIDAT	
75	UR – FSE secrétariat	PAS DE CANDIDAT CT – 1 CANDIDAT SA	
75	UR -FSE projets régionaux	PAS DE CANDIDAT CT – 1 CANDIDAT SA	
75	UR – FSE cellule financière	PAS DE CANDIDAT	
75	UR TRAVAIL ILLEGAL	NON POURVU Désistement	
75	UR TRAVAIL ILLEGAL	PAS DE CANDIDAT	
75	UR TRAVAIL ILLEGAL	PAS DE CANDIDAT	
77	UC MELUN	PAS DE CANDIDAT	
77	UC MELUN	PAS DE CANDIDAT	
77	UC CHESSY	PAS DE CANDIDAT	
77	UC CHESSY	PAS DE CANDIDAT	
77	UC CHESSY	PAS DE CANDIDAT	
78	UC	PAS DE CANDIDAT	
78	UC	PAS DE CANDIDAT	
78	RESSOURCES- METHODE	PAS DE CANDIDAT	
91	UR TRAVAIL ILLEGAL	PAS DE CANDIDAT	
92	UC BAGNEUX	NON POURVUS	
92	UC BAGNEUX	PAS DE CANDIDAT	
92	UR TRAVAIL ILLEGAL	Pas de candidat	
93	UC ROISSY	Pas de candidat car désistement	
94	UC	PAS DE CANDIDAT	
94	UC	PAS DE CANDIDAT	
94	UC	PAS DE CANDIDAT	
94	UC	PAS DE CANDIDAT	
94	UT- SCT	PAS DE CANDIDAT	
94	UT- SCT	PAS DE CANDIDAT	
94	UT- ARE	PAS DE CANDIDAT	
94	UT- RESSOURCE METHODE	PAS DE CANDIDAT	
94	UT- INSERTION	PAS DE CANDIDAT	
75	UR - priorité infra - FSE	PAS DE CANDIDAT	
75	UR - priorité infra - MUT ECO	PAS DE CANDIDAT	
75	UR - priorité infra - FORM PRO	LE FLOCH François	UT 93
75	UR - priorité infra - RH/COLOFO	DAUTREY Nadège	DIRECCTE IDF
77	UT – CONTROLE de GESTION	1 candidat SA	
REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON			
1 poste UR SA/CT – 1 poste UT34 – 1 poste UT48 – 1 poste UT 66 SA/CT			
34	UR REGIE D'AVANCE – CHORUS	TROUDET Elise	DIRECCTE IDF
34	UT - SCT	FERNANDEZ Sophie Laurence	UT21
48	UT- DEVELOPPEMENT et MUT ECO	PAS DE CANDIDAT	
66	UT - ADMINISTRATION GENERALE	GRAND Anne-Marie	UT09
REGION LIMOUSIN			
Pas de poste déclaré vacant			
REGION LORRAINE			
1 poste CAI METZ			

CAI 57	INFORMATEUR DROIT DU TRAVAIL	RUNG Sandra	UT57
<p>REGION MIDI-PYRENEES – vacance nationale 1 poste SV UT ARIEGE - 2 postes SV UT HAUTES--PYRENEES</p> <p>REGION MIDI-PYRENEES - priorité infra régionale 2 postes UR SA/CT - 1 poste UT GERS</p>			
09	UT - RENSEIGNEMENT	QUIROS Pierre	UT 69
65	UC	FABRE Olivier Règle de l'infra remise en cause suite au forcing de la CGT et des autres OS	UT 13
65	UC	NON POURVU	
31	UR INFORMATIQUE-SUPPORT	PAS DE CANDIDAT	
31	UR GESTIONNAIRE PAIE-SUPPORT	DELMAS Marie Laure – application règle infra régionale	UT 65
32	UC	RIVALS Camille – application règle infra régionale	UT 65
<p>VOTE POSTE UT 09 : OMBRET Contre 7(administration) Pour 2 (SUD SNU) abstention 5 (UNSA CFDT 2 CGT FO motif non prioritaire) KNOLL POUR 2 (CGT-les critères objectifs rendent la candidature prioritaire) Contre 7 (administration) et Abstention 5(CFDT SNU SUD UNSA FO) FABRE Pour 10 (Administration +UNSA CFDT FO) Contre 0 Abst 4 (2CGT motif non prioritaire SNU SUD)</p> <p>REGION NORD-PAS-DE-CALAIS - vacance nationale 1 poste UR – 1 poste UT Nord-Lille – 1 poste UT Nord- Valenciennes – 1 poste UT PAS de CALAIS CT/SA</p> <p>REGION NORD-PAS-DE-CALAIS - - priorité infra régionale 1 poste UT Nord- Valenciennes SV</p>			
59	UR FSE	PAS DE CANDIDAT	
59L	UC DUNKERQUE	PAS DE CANDIDAT	
59V	UT MUTATIONS ECONOMIQUES	CARLIN Emilie	UT59
62	UT MUTATIONS ECONOMIQUES	PAS DE CANDIDAT CT – 1 CANDIDAT SA	
59V	UT INFRA – NEGOCIATION COLLECTIVE	PAS DE CANDIDAT	
<p>REGION BASSE-NORMANDIE 1 poste UT50</p>			
50	UT section Saint Lô	PAS DE CANDIDAT	
<p>REGION HAUTE-NORMANDIE Pas de poste déclaré vacant</p> <p>REGION PAYS-DE-LA-LOIRE -1 poste en UR</p>			
44	UR STATISTICIEN ESE	PAS DE CANDIDAT	
44	UR SRC	BHORGERO François (9 pour administration + SNU FO et 5 abstention 2 CGT SUD CFDT UNSA Motif non prioritaire)	
<p>NAULIN Isabelle (3 pour CGT SNU prioritaire suite à suppression de poste) Contre 7 (administration) 4 abstention (SUD CFDT FO UNSA) KHIFFER Laurent 1 pour (SUD) 7 contre(Administration) et 6 abstentions (2 CGT SNU FO CFDT UNSA non prioritaire suivant les critères objectifs)</p>			

REGION PICARDIE 3 postes en UT60 – 1 poste en UT80 SV			
60	UC COMPIEGNE	PAS DE CANDIDAT	
60	UC CREIL	PAS DE CANDIDAT	
60	UC BEAUVAIS	POSTE SUPPRIME	
80	UC	POSTE SUPPRIME	
REGION POITOU-CHARENTE priorité infra régionale 2 postes en UT16 - 1 poste en UT 17 CT/SA			
16	UT RENSEIGNEMENTS	SV - Non vacant	
16	UT RENSEIGNEMENT	Rège de l'infra (refus de mise au vote par l'administration malgré unanimité des OS : DZIEDZIC Sandrine)	
17	UT EQUIPE INFORMATIQUE	PAS DE CANDIDAT CT – 1 CANDIDAT SA	
REGION PACA- vacance nationale 1poste UT ALPES MARITIMES			
REGION PACA- priorité infra régionale 1 poste UR BdR – 1 poste UT BdR CT/SA – 2 postes UT VAR			
06	UT RENSEIGNEMENTS	BERNARD Kim	UT 75
13	UR INFRA - FSE	NON POURVU	
13	UT INFRA - PLANS SOCIAUX	REFUS Règle de l'infra régionale	
83	UT INFRA- RENSEIGNEMENTS	PARPALEIX Julie	UT 83
83	UT INFRA- RENSEIGNEMENTS	CARRE Gilles suite au combat des OS compte tenu des motifs prioritaires de la demande	UT 77
REGION RHONE-ALPES – vacance nationale 2 postes UR - 2 postes UT 01 SV – 1 poste UT 38 SV – 1 poste UT 42 CT/SA – 4 postes UT69 – 1 poste UT 73 – 1 poste UT 74 CT/SA			
69	UR- DOCUMENTATION Villeurbanne	PEYRET Pascale	INTEFP
69	UR – POLITIQUES d'EMPLOI	PAS DE CANDIDAT	
01	UT - SCT	PAS DE CANDIDAT	
01	UT - EMPLOI	PAS DE CANDIDAT	
38	UC Bourgoin-Jallieu	BALESTRA Olivier	UT 69
42	UT - EMPLOI	CAVALIER Mélanie	UR Rhône aApes
69	UT – INSERTION par l' ECONOMIQUE	BONNET Béatrice	DR Rhône Alpes
69	UC	LABRADOR Isabelle	INTEFP
69	UC	PAS DE CANDIDAT	
69	UC	PAS DE CANDIDAT	
73	UC	PAS DE CANDIDAT	
74	UT – POLITIQUES D'INTERVENTIONS	LOPEZ Nathalie 1 ^{er} Janvier 2015	UT 73
GUADELOUPE Pas de poste déclaré vacant			
MARTINIQUE Pas de poste déclaré vacant			
GUYANNE			

1 poste SV			
973	DIECCTE- PROGRAMMEUR	MARIANY Maxime	Pref Guyane

REUNION 2 postes			
974	DIECCTE - Gestionnaire programmation-dépenses	DUBARD Virginie (Vote pour 13 dont CGT motif prioritaire abstention 1 SUD)	UT 77
974	DIECCTE - Gestionnaire programmation-dépenses	TOUZALIN Gilles (Pour 8 – administration+FO contre 2 CGT pas de motif prioritaire abstention 4 CFDT SNU UNSA SUD)	UT 77
<p>CHATEAUROUX Patricia 7 pour (toutes les OS motif prioritaire) 7 contre (administration) PELLETIER Robert 3 pour 2 CGT et FO motif prioritaire rapprochement conjoint – 5 abstention CFDT SNU SUD UNSA et 7 contre administration ICHE Gilles 7 contre (administration 7 abstention OS) MINATCHY Vanadija 7 contre administration 7 abstention OS</p>			
MAYOTTE 1 poste			
976	DIECCTE – Informaticien Programmeur	KRASINSKI Patrick	Guyane

SAINT PIERRE ET MIQUELON Pas de poste déclaré vacant			
INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, de l'EMPLOI et de la FORMATION PROFESSIONNELLE			
1 poste CIF St DENIS CT/SA - 1 poste CIF MONTPELLIER CT/SA - 1 poste CIF NANTES CT/SA – 2 postes INTEFP MARCY dont 1 SV CT/SA			
93	CIF – ASSISTANT de FORMATION	PAS DE CANDIDAT	
34	CIF – ASSISTANT de FORMATION	VIDAL Florence	UR IDF
44	CIF – ASSISTANT de FORMATION	PAS VACANT	
69	CIF – ASSISTANT de FORMATION	1 candidat SA	
69	CIF – ASSISTANT de FORMATION	PAS DE CANDIDAT	

PROMOTION

Rappel éligibles : CT au septième échelon et avec au moins 7 ans d'ancienneté.

Ratio de 10% sur les 893 25% sous réserve d'examen pro, le reste nous donne 65 possibilités de promotion.

La liste de l'administration comportait 62 noms. Les agents qui remplissaient les conditions en 2015 et les admis a l'EPIT ont été retirés.

LA CGT a proposé 15 noms de collègues entrés dans le corps entre 78 et 83 dans certains cas l'administration n'avait aucune information dans les dossiers !

La CGT à rappelé que même en cas de boycott des entretiens l'administration doit rendre compte. L'entretien est un droit pour les agents, rendre compte est une obligation pour l'administration ! Elle s'est engagée à vérifier auprès des Direccte pourquoi certains dossiers sont vides. Cette promesse est faite depuis 3 ans...

Au final tous les dossiers pour lesquels l'administration avait un compte rendu d'entretien d'évaluation ont été lus (les dossiers ont été également proposés par le SNU ce qui a permis de lire 10 dossiers, l'administration ayant annoncer vouloir limiter la lecture des

dossiers à 5 par OS).

Au final il reste toujours une vingtaine de collègues entrés avant 1990 comme CT de classe normale, malgré plus de 25 ans d'ancienneté, et de très bons dossiers.

Tableau d'avancement au grade de contrôleur du travail hors classe 2015

AFONSO LOURENCO, Marie	DIRECCTE CORSE - UT 2B
ALGAIN, Marie-Michèle	DIRECCTE ILE-DE-FRANCE- UT 78
ARROUEY SARCY Audette	DIRECCTE FRANCHE COMTE UT 70
AUBRAY, Edith	DIRECCTE ILE-DE-FRANCE – UT 92
AUBREE Pascale	DIRECCTE CENTRE UR 45
BERNARD, Kim	DIRECCTE ILE-DE-FRANCE - UT 75
BERT Geneviève	DIRECCTE PROVENCE –ALPES- CÔTE D’AZUR - UR
BOMMARTIN, Maud	DIRECCTE RHÔNE-ALPES - UT 38
BONNET, Denise	DIRECCTE RHÔNE-ALPES - UT 42
BORDAS, Roselyne	DIRECCTE AQUITAINE - UT 24
BREUZARD, Mickaël	DIRECCTE NORD- PAS DE CALAIS - UT 59
BURRA, Fabienne	DIRECCTE AQUITAINE - UR
CANIZARES DUBREUIL, Christine	DIRECCTE LIMOUSIN - UR
CANONNE-TERRON, France	DIRECCTE NORD PAS DE CALAIS - UT 59
CHARTIER, Mireille	DIRECCTE POITOU- CHARENTES- UT 17
CHASSEUIL, Eric	DIRECCTE CENTRE - UT 41
CORBIN Christine	DIRECCTE PROVENCE- ALPES- CÔTE D’AZUR - UT 84
CORCHAND, Marc	DIRECCTE LORRAINE - UT 54
CORTADE Fabienne	DIRECCTE PAYS- DE- LA- LOIRE - UT 85
COUAILLER Véronique	DIRECCTE CORSE UT 2A
DE CARVALHO, Nathalie	DIRECCTE ILE-DE-FRANCE- UT 78
DE CASTRO, Maryse	DIRECCTE LANGUEDOC- ROUSSILLON - UT 11
DEITE, Angèle	DIRECCTE LANGUEDOC- ROUSSILLON - UT 66
DEPLANCHE, Sébastien	DIRECCTE BOURGOGNE - UT 71
DIAKITÉ, Nathalie	DIRECCTE ILE-DE-FRANCE - UT 75
DONGUY Brigitte	DIRECCTE RHÔNE-ALPES - UT 01
DUTRIAUX, Christelle	DIRECCTE NORD- PAS DE CALAIS - UT 59
FOEHRLE, Claude	DIRECCTE ALSACE - UT 68
FOSTIER, Pierre	DIRECCTE FRANCHE -COMTÉ - UR
GABARRE, Pascale	DIRECCTE MIDI- PYRENEES - UT 31
GEHAN, Nadine	DIRECCTE ILE-DE-FRANCE - UT 77
GENSAT Michel	DIRECCTE ILE DE FRANCE UT 75
GOUBIE, Nathalie	DIRECCTE LANGUEDOC- ROUSSILLON - UT 11
GROSPERRIN, David	DIRECCTE FRANCHE- COMTÉ - UT 39
GRUSS, Agnès	DIRECCTE ALSACE - UT 67
GUILLANEUF, Odile	DIRECCTE RHÔNE-ALPES - UT 69
HADJ CHERIF, Fatiha	DIRECCTE AQUITAINE - UT 33
HADJAM, Virginie	DIRECCTE NORD- PAS DE CALAIS - UT 62
HENNEBO, Isabelle	DIRECCTE LORRAINE - UT 57
JOURDAIN, Marie-Claude	DIRECCTE PICARDIE - UT 80
LAINÉ, Muriel	DIRECCTE HAUTE-NORMANDIE - UT 76
LAMORA GAUTHIEZ, Elisabeth	DIRECCTE ILE-DE-FRANCE - UT 94
LE CORVAISIER Corinne	DIRECCTE PAYS- DE- LA- LOIRE - UT 44
LERIDER, Michele	DIECCTE MARTINIQUE
LEROY, Geneviève	DIRECCTE PROVENCE –ALPES- CÔTE D’AZUR - UT 06
MARAGNE, Marie-Line	DIECCTE GUADELOUPE
MARCILHAC, Olivier	IGAS
MARION, Nelly	DIRECCTE RHÔNE-ALPES - UR
MARY, Chantal	DIRECCTE CENTRE - UT 36

MATHIEU-BEDOURET, Paulette
MERCIER, Myriam
MIROITE- PAUL, Lise
MONDET, Christian
MONJO, Elisabeth
PEYRET, Claire
PHILIPPOTEAU, Eric
PIERROT, Dominique
POYE, David
RINCEL Hervé
RENAULT, Patrick
RIVIÈRE, Patrick
ROMEUR, Alain
SERRAZ Valérie
SOK, Angkeavatvey
VELILA, Dominique
VENTURA, Rose
VERGUET, Jean

DIRECCTE MIDI- PYRENEES - UT 82
DIRECCTE PICARDIE - UT 80
DIRECCTE ILE-DE-FRANCE - UT 75
DIRECCTE BASSE-NORMANDIE - UT 14
DIRECCTE POITOU-CHARENTE - UT 79
DIRECCTE MIDI- PYRENEES - UT 31
DIRECCTE CHAMPAGNE-ARDENNE - UT 51
DIRECCTE LORRAINE - UT 57
DIRECCTE HAUTE-NORMANDIE - UT 27
DIRECCTE PAYS- DE- LA- LOIRE - UR
DIRECCTE BRETAGNE – UT 35
DIECCTE REUNION
DIRECCTE BRETAGNE - UT 29
DIRECCTE ILE DE France UT 95
DIRECCTE ILE-DE-FRANCE – UT 75
DIRECCTE AUVERGNE - UT 63
DIRECCTE CHAMPAGNE-ARDENNE – UT 10
DIRECCTE PROVENCE –ALPES- CÔTE D’AZUR - UT 13

Pour 7 administration Contre 4 (CGT SNU et FO) 3 abstention (SUD UNSA CFDT)

Nous avons voté contre la liste globale non pas contre les agents, mais parce que trop d’anciens pourtant méritants sont laissés pour compte, et qu’il reste plus de 20 contrôleurs du travail entrés entre les années 70 et les années 90

Sur les réductions d’ancienneté, la totalité soit 2356 mois ont été utilisés, soit 64% de bénéficiaires. La CGT prend note que tous les mois disponibles ont été utilisés. La CGT rappelle le problème du déroulement de carrière pour les agents en détachement, et que l’absence d’entretien ne permet pas de mettre de côté les collègues. Une nouvelle fois les textes sont clairs : c’est un droit pour l’agent, mais un devoir pour l’administration de rendre compte.

Recours sur les compte rendus d’entretiens professionnels

Deux dossiers nous ont été présentés.

Sur le premier dossier, suite au rappel contextuel fait par les OS, les appréciations ont été modifiées, l’administration a reconnu de manière général le caractère subjectif des entretiens d’évaluation.

Le deuxième dossier en l’état actuel, laissait un doute quand à la possibilité de l’examiner ou non au regard de la réglementation. Les organisations syndicales ont protesté contre un cas de flagrante discrimination syndicale, et demandé une enquête. L’administration fera une enquête et ce point sera mis à l’ordre du jour d’une prochaine CAP.

Les représentants C.G.T. qui ont siégé au cours de la mandature:

Joelle DE VEYLDER (UT de l’Hérault) : joelle.de-veylder@direccte.gouv.fr

Nicolas CHAMOT (UT des Yvelines) : nicolas.chamot@direccte.gouv.fr

Kévin Crepin (UT Somme) : kevin.crepin@direccte.gouv.fr

Jean-Claude LARONDE (UT Saône et Loire)° jean-claude.laronde@direccte.gouv.fr

Nelly CHAUVIN (UT Seine Saint Denis) : nelly.chauvin@direccte.gouv.fr

Nelly MARION (UT du Rhône) : nelly.marion@direccte.gouv.fr